

Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire, dans un salon ou un magasin

REPRESENTANT : Daoudi Ahmed

REFERENCE : FOI

CLIENT

Nom : El khemiri Prénom : Mohamed

Adresse : 799 chemin des mirabelles

Code postal : 30700 Ville : Uzes

Téléphone : 0 6 7 0 3 4 4 6 1 0 Portable : E-mail : t.elkhemiri@icloud.com

Quantité	Désignation	HT	Tva	TTC
1	Technolaugil 20	2727.27	10 %	3000
1	Pré-filtre avec cartouche double fonction	Inclus	0 %	Inclus
1	Bypass et Vanne volumétrique	Inclus	0 %	Inclus
1	Sac de sel 25 Kg	Inclus	0 %	Inclus
1	Livraison installation et mise en service	Inclus	0 %	Inclus
1	Aqualaugil Box	2000	10 %	2200
1	Robinet 3 Voies Douchette	Inclus	2 %	Inclus
TOTAL		5.5% 0 10% 472.73 20% 0		4727.27 5200

Délai et modalités de livraison du bien : 4 semaines

Financement

Identité de l'établissement prêteur (nom et RCS) : Cetelem

Montant du crédit : 5200

Taux effectif global : 6.80 Taux nominal : 6.60

Nombre de mois : 36 En mensualités de : 163.98

Nombre de jours avant première échéance : 180

Modalités de paiement

Acompte : ☒ Par chèque ☐ En espèces

(Après expiration du délai légal)

A la pose/ à la livraison soit :

Droit de rétractation en cas de recours à un crédit à la consommation :

Conformément à l'article L 121-98 du Code de la consommation, vous disposez d'un droit de rétractation pour le crédit affecté servant à financer votre achat.

Ce droit de rétractation devra être exercé dans un délai de 14 jours calendaires révolus à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le contrat de vente est résolu de plein droit, sans indemnité.

En cas de résolution du contrat de vente consécutive à l'exercice du droit de rétractation pour le crédit affecté, nous serons tenus de rembourser, sur simple demande, toute somme que vous auriez versé d'avance sur le prix. A compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme sera productive d'intérêts de plein droit, au taux de l'intérêt légal majoré de moitié.

Toutefois, lorsque, par une demande expresse, vous aurez sollicité la livraison ou la fourniture immédiate du bien, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emportera résolution de plein droit du contrat de vente que s'il intervient dans un dlai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit.

Signature du consommateur :

"Je déclare et reconnais expressément avoir lu et accepté l'ensemble des informations énoncées devant et au dos de ce document"

Fait à : Uzes

Signature du client

Le : 29 septembre 2025

Toute commande est ferme et définitive, il n'y a pas de rétractation sur les foires et salons
Le client est donc engagé définitivement sans aucune possibilité d'annulation. La société SFTE est en droit de vous réclamer l'intégralité du prix fixé de vous obliger à prendre de la marchandise.

INFORMATIONS QUANT AUX GARANTIES LÉGALES

GARANTIE DE CONFORMITÉ :

ARTICLE L 211-4 DU CODE DE LA CONSOMMATION

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

ARTICLE L 211-5 DU CODE DE LA CONSOMMATION

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° : Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle.
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

2° : Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

ARTICLE L 211-7 DU CODE DE LA CONSOMMATION

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de 6 mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire.

Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

ARTICLE L 211-8 DU CODE DE LA CONSOMMATION

L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il l'a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

ARTICLE L 211-9 DU CODE DE LA CONSOMMATION

En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.

Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

ARTICLE L 211-10 DU CODE DE LA CONSOMMATION

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.

La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L.211-9 ne peut être mise en oeuvre dans un délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

la résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

ARTICLE L 211-11 DU CODE DE LA CONSOMMATION

L'application des dispositions des articles L.211-9 et L.211-10 a lieu sans aucun frais pour l'acheteur. Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

ARTICLE L 211-12 DU CODE DE LA CONSOMMATION

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

ARTICLE L 211-13 DU CODE DE LA CONSOMMATION

Les dispositions de la présente section ne privent pas l'acheteur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extra-contractuelle qui lui est reconnue par la loi.

GARANTIE DES DÉFAUTS DU BIEN VENDU :

ARTICLE 1641 DU CODE CIVIL

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, qui n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus.

ARTICLE 1642 DU CODE CIVIL

Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

ARTICLE 1644 DU CODE CIVIL

Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre le bien et de se faire restituer le prix, ou de garder le bien et de se faire rendre une partie du prix.

ARTICLE 1648 DU CODE CIVIL

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

INFORMATION QUANT À LA GARANTIE COMMERCIALE :

Garantie 10 ans sur le bac, la bouteille et les résines.
Pour toute réclamation, contactez notre SAV au n° 0 820 807 808

ARTICLE L 211-16 DU CODE DE LA CONSOMMATION

Lorsque que l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Indépendamment de la garantie commerciale, le vendeur reste tenu de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L 211-4 à L 211-13 du Code de la Consommation, et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 du Code Civil et 2232 du Code Civil.

Possibilité de recouvrer, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre alternatif de règlement des conflits

En cas de contestation de votre part quant à la conclusion et/ou l'exécution du présent contrat, vous avez la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlements des conflits.

Coordonnées de l'assureur :

RC : GAN ASSURANCES - 40 Boulevard Michelet - 13008 MARSEILLE
Contrat : A21430 071361663

Information délivrée par le fabricant portant sur la période durant laquelle ou la date jusqu'à laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation du bien vendu sont disponibles : 10 ans.

290925-268765



Nom : El khemiri..... Prénom : Mohamed.....

Adresse : 799.chemin.des.mirabelles.....

Code Postal 30700 Ville : Uzes.....

Tél : 0 6 7 0 3 4 4 6 1 0 Portable :

Mail : t.elkhemiri@icloud.com.....

Matériel
Type : Technolaugil 20L et aquabox.....
Emplacement : Buanderie.....

Tuyauterie
Nombre de mètres nécessaires : 3 mètres.....
Diamètre canalisation :
Nature de la canalisation : PE et cuivre.....

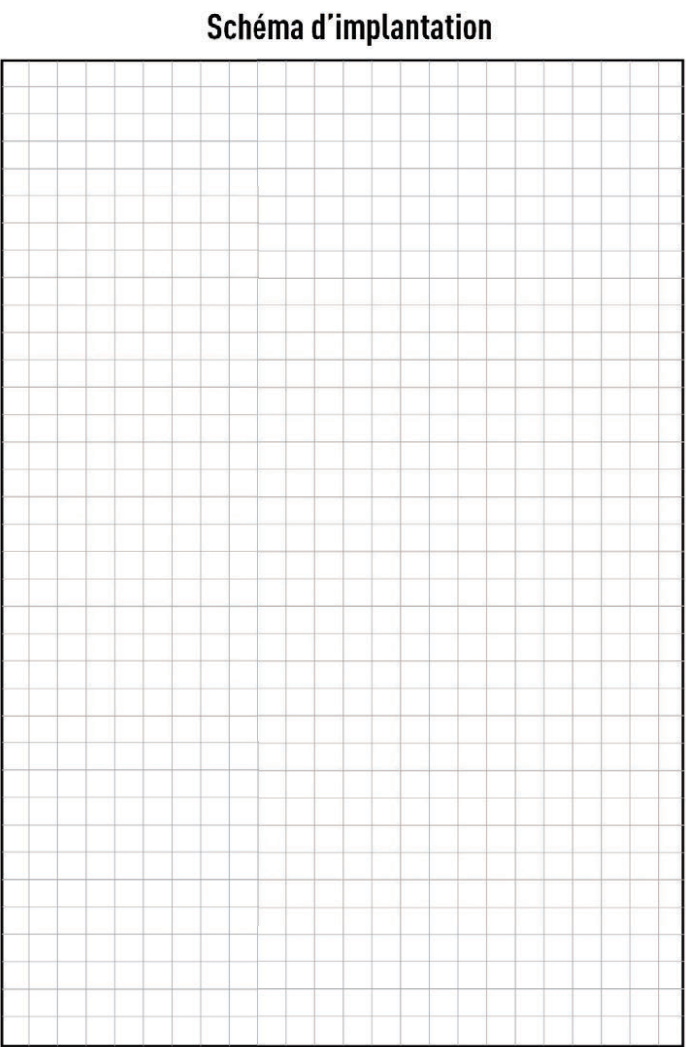
Vidange
Endroit de la vidange : Buanderie.....
Distance en mètres : 3 mètres.....
Nature de la canalisation :
Pose d'un régulateur de pression si pression > 6 bars.....

Electricité
La prise de courant existe-t-elle ? Oui.....
Endroit pour se reprendre : Buanderie.....
Distance en mètre : 3 mètres.....

Données techniques
TH eau ville : 28 th.....
Pression d'alimentation :
Mur à percer : ☐ OUI ☐ NON.....
Nature du mur à percer :
Epaisseur :
Nature du sol :

Commentaire de pose
Tout est à disposition installation installation 799 chemin des mirabelles Uzes.....
.....
.....
.....
.....

Itinéraire
.....
.....
.....
.....



Faire figurer l'emplacement prévu à l'aide des symboles suivants :

- Matériel : ○
- Branchement eau : X
- Vidange : Π
- Prise de courant : ☀
- Boîte de dérivation : □
- Dérivation de jardin : ⊥

j'atteste avoir donné les indications nécessaires à l'installation du matériel et je m'engage à ne pas faire changer l'appareil de place sauf surcoût de ma part

Nom et Signature Mohamed El khemiri

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : El khemiri Prénom : Mohamed

Adresse : 799 chemin des mirabelles Code postal : 30700 Commune : Uzès

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

Maison

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

dont je suis : Propriétaire

☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☒ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à...Uzès....., le 29 septembre 2025

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre Ø.